

LES RELATIONS ENTRE UNE ASSOCIATION CONTRE-POUVOIR ET LES ÉLUS DOIVENT-ELLES ÊTRE APAISÉES ?

Sur l'île de Noirmoutier, des conflits entre une association agréée de défense de l'environnement « Vivre l'île 12 sur 12 » et les élus se répètent depuis 1985.

Ces conflits sont apparemment peu productifs, peuvent-ils être évités ?

Après avoir décrit le cadre, les acteurs, la structure d'un conflit, à partir d'entretiens avec les élus locaux et d'une enquête menée auprès des adhérents de l'association, une question sera posée :

« Peut-on éviter ces conflits ? »

CHAPITRE 1.

GENÈSE D'UN CONFLIT ET D'UN MÉMOIRE

1. 1. LE CONFLIT :

En automne 2001, dans le bulletin d'information de l'association, sous le titre « CATASTROPHE ANNONCEE », on pouvait lire :

« Quand vous vous dirigez vers Noirmoutier-en-l'Île, vous quittez le bourg de la Guérinière par le rond-point d'Europe. De ce rond-point, vous pouvez embrasser un paysage encore typique de l'île : prairies, arbres isolés, petites haies, fossés, pièces d'eau. Une zone artisanale est fort opportunément dissimulée par un rideau de cyprès. Jusqu'au triste parking de la grande surface commerciale (Intermarché) toute proche, le regard n'est pas trop agressé.

Contrairement à l'autre extrémité du bourg, il n'y a pas d'enseignes lumineuses, pas de publicités bariolées, pas de bric-à-brac. Nous sommes encore dans une des parties à peu près intactes de notre île.

Or, il se pourrait que cet endroit paisible soit transformé en zone commerciale aux publicités racoleuses, Monsieur le Maire ayant demandé que le Plan d'Occupation des Sols soit modifié afin que des grandes surfaces puissent s'y établir.

LA LOI BARNIER : L'enquête publique relative à cette modification du POS se réfère à **la loi Barnier**.

Face à l'enlaidissement croissant des entrées de villes et de bourgs en raison du laxisme des élus locaux qui laissent s'implanter de façon anarchique et incontrôlée des grandes surfaces commerciales, des garages, hangars et autres bâtiments, le législateur a réagi par l'intermédiaire de l'article 52 de la loi du 2 février 1995 (art.L.111-1-4c du code de l'urbanisme) dite loi Barnier : à compter du 1er janvier 1997, en dehors des espaces urbanisés des communes, une zone de 100 m de part et d'autre des autoroutes, routes expressives et déviations et de 75 m de part et d'autre des routes classées à grande circulation, est interdite à toute construction et installation.

Les zonages de POS peuvent y déroger en le motivant pour des raisons liées aux nuisances, à la sécurité, la qualité architecturale et la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Dans notre cas, il s'agit bien d'une route à grande circulation et Monsieur le Maire voudrait que soient édifiés, à 25 m de l'axe de la voie, des locaux artisanaux ou commerciaux et leurs installations.

Il doit donc motiver cette transgression de la loi en accordant une attention toute particulière à **la qualité architecturale et la qualité de l'urbanisme et des paysages.**

Voyons donc quels garde-fous Monsieur le Maire a prévu d'opposer à l'imagination souvent consternante des constructeurs de grandes surfaces commerciales, pour éviter l'enlaidissement de cette entrée du bourg :

Conformément à la loi, le projet présenté doit s'attacher à garantir :

- la qualité architecturale,
- la qualité de l'urbanisme,
- la préservation des paysages.

1. **Qualité architecturale.** Quelles sont les contraintes qui garantiront la qualité architecturale ?

On demandera au futur promoteur "la conservation des traits dominants de l'architecture locale". Bien ! Mais on tempère tout de suite :

- "Les constructions d'architecture non traditionnelle sont autorisées dans la mesure où elles garantissent leur intégration et la cohérence du site". *Ce critère extrêmement vague risque d'être jugé en fonction de la taxe professionnelle attendue.*

- On pourra de la même façon "accueillir des projets de grande richesse architecturale" . *On imagine la grande richesse architecturale des commerces d'entrée de ville.*

- "Les toitures réalisées en tout autres matériaux que la tuile devront avoir une couleur neutre". *Cette restriction sera bien légère à respecter pour un architecte : elle se prête à toutes les fantaisies. Une toiture savoyarde en lauze, un toit normand en chaume, un toit angevin en ardoise seront tout à fait dans le cadre de cette prescription.*

- "Les bâtiments connexes (tous les bâtiments qui ne font pas partie de corps principal) peuvent prendre des formes plus contemporaines (toitures-terrasses, bardage verre). *La liberté devient donc absolue dans ce cas !*

Avec de telles prescriptions, le promoteur fera ce qu'il voudra. La garantie de l'intégration au paysage patrimonial de l'île n'existe pas.

2. **Qualité de l'urbanisme.** Les contraintes sont tout à fait banales.

3. **Les paysages.**

- Aucune contrainte en ce qui concerne les panneaux publicitaires Le souci du commerçant sera bien évidemment que son établissement soit le plus apparent possible, du plus loin possible.

- La marge de recul comprise dans les 25 m devra être aménagée en espace paysager par le constructeur. Cette affirmation est appuyée par un panneau qui montre que cette bande de terrain comprendra un talus bas genre bossis¹ parallèle à la route. Une "vue d'artiste" fait figurer des arbres vigoureux sensés dissimuler les constructions.

Ce panneau, qui n'engage à rien puisqu'il ne fait pas partie du dossier d'enquête, n'est pas une garantie. Par nature, les commerçants qui s'installeront là voudront, tout à fait logiquement, être

les plus visibles possible. Il est tout à fait mensonger de vouloir faire croire au public que cette zone commerciale sera intégrée au paysage caractéristique de l'île. Comme l'illustre le parking du super marché voisin, les contraintes paysagères ne sont pas un gros souci.

- L'extension de la zone doit présenter une image valorisante pour la commune comme pour l'île. *Une zone commerciale est-elle une image valorisante dans le contexte noirmoutrin?* d'autant que le règlement prévu autorise **l'implantation d'installations classées.**

En conclusion on peut dire que la permissivité est totale

Ce projet permettrait de faire perdre à cette zone tout caractère patrimonial. Cette entrée du bourg serait encore plus laide que celle du Bonhomme et égalerait les innombrables entrées de ville abandonnées par les élus à un commerce tapageur et agressif.

Nous avons participé activement à cette enquête et demandé au commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable. ».

1 .2. LE CONFLIT N'A PAS ÉTÉ ÉVITÉ :

Nous retrouvons là un modèle classique de conflit avec tous ses facteurs :

Un maire, qui souhaite, grâce à la taxe professionnelle, augmenter les ressources de sa commune. Une loi qui l'oblige à prendre des précautions architecturales afin de préserver l'environnement. Une association de défense de l'environnement qui juge insuffisantes les mesures prises.

Ce maire, fort de son bon droit, soutenu par son Conseil municipal, ignorant l'esprit de la loi qui contrarie son appréciation du raisonnable, considérant que la contestation n'est pas celle de "l'électeur médian", il va refuser tout entretien, toute concession et donner une dimension publique au conflit.

À l'enquête publique, l'association fidèle à son style conteste avec vigueur la qualité du projet et l'interprétation de la loi, puis communique sur ce sujet dans les médias. Le Maire communique lui aussi : il s'indigne que des "esprits malfaisants" souhaitent freiner le développement de sa commune.

Le commissaire enquêteur, ancien gendarme en retraite, donne un avis favorable, en se référant à la Sagesse et au Bon Sens des Élus du peuple (sic).

L'affaire est donc portée devant le Tribunal Administratif.

Trois ans plus tard, la justice n'a pas encore tranché en première instance. Le développement de la zone artisanale accuse un retard considérable. L'association a engagé des frais de justice relativement importants, le Maire, ou plutôt le contribuable, aussi.

La communication entre le Maire et l'association s'est un peu plus détériorée.

1. 3. LE MÉMOIRE :

Comment ne pas rêver que, s'il y avait eu concertation, les deux partis, qui, en réalité, avaient des conceptions qui n'étaient pas si éloignées que ça, se seraient entendus sur une position qui aurait satisfait tout le monde ?

Comment ne pas rêver d'un médiateur qui, en facilitant la communication, aurait permis de parler, d'écouter, de transiger ?

L'auteur de ce mémoire s'était posé cette question. Il l'avait posée lors d'une rencontre nantaise organisée entre les associations de défense de l'environnement et les juges administratifs ; il en avait débattu avec un légiste nantais connu pour ses ouvrages sur le droit de l'environnement. Il n'a pas rencontré beaucoup d'écho. Par intuition ou de par leur expérience, ses interlocuteurs n'ont pas été intéressés par cette problématique.

Le but de ce mémoire était de démontrer l'intérêt de la médiation, l'intérêt d'une relation apaisée entre les "élus du peuple" et les tenants de la démocratie participative.

Pour cela, dans le cadre du canton de l'île de Noirmoutier, les élus et l'association ont fait l'objet d'une investigation. Les élus grâce à des entretiens, l'association par l'intermédiaire d'un questionnaire approprié soumis aux adhérents.



L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

CARTE IGN 1/ 100 000 e édition 1999

CHAPITRE 2.

L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

2. 1. UNE ÎLE RELIÉE À LA TERRE :

L'île de Noirmoutier est localisée au Nord-Ouest du département de la Vendée, au cœur du littoral des Pays de La Loire. Elle est accessible en une heure de route de Nantes, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon. D'une superficie de 49 km² pour 62 km de côtes, orientée selon un axe Sud – Sud-Est / Nord – Nord-Ouest, l'île de Noirmoutier fait face, d'une part à l'Océan Atlantique et d'autre part à la Baie de Bourgneuf située au Sud de l'estuaire de La Loire.

Elle comprend les communes de Barbâtre, La Guérinière, L'Épine et Noirmoutier-en-l'Île.

Les quatre communes de l'île constituent un canton. La structure intercommunale est actuellement la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

Plus de la moitié de l'île est située en dessous du niveau des plus hautes mers. Trois étiers drainent la partie de l'île en marais entre les agglomérations de Noirmoutier, La Guérinière et L'Épine ; ces étiers convergent dans l'anse de Noirmoutier-en-l'île.

Constituant la limite occidentale de la Baie de Bourgneuf, l'île fut dans un premier temps, reliée au Marais Breton vendéen tout proche par le passage du Gois, praticable uniquement à marée basse ; la construction d'un pont en 1971 a, depuis, facilité les échanges avec le continent et accéléré le développement économique de l'île, tout particulièrement sur le plan touristique.

2.2. UNE ÎLE NÉE DE L'OCÉAN, FORGÉE PAR LA MAIN DE L'HOMME :

L'île de Noirmoutier est née de la mer.

La formation géologique de l'île a pour origine une assise granitique et calcaire (l'île d'Her). En raison de l'élévation du niveau marin, cet îlot s'est progressivement morcelé. Seuls la partie granitique au Nord et quelques platiers calcaires sont restés émergés, créant une zone abritée de la houle et favorisant ainsi l'accumulation de sédiments grossiers en un cordon dunaire qui s'est étendu vers le Sud. En arrière des dunes, se sont constitués d'importants dépôts d'argiles (bri) correspondant à la dynamique naturelle de colmatage de la Baie de Bourgneuf.

Les premières traces d'activité humaine sur l'île remontent au paléolithique. Profitant du comblement de la partie Nord de l'île, l'Homme a commencé à façonner cet environnement dès le VI^e siècle en constituant un réseau de marais salicoles et aquacoles. Au cours des XVIII^e et XIX^e siècles,

une seconde phase plus intense d'assèchement et de poldérisation a été menée le long de la Baie de Bourgneuf afin de créer de nouveaux territoires à vocation agricole. La construction des polders sur la Baie de Bourgneuf s'est achevée en 1855 par la création du polder de Sébastopol sur la commune de Barbâtre. Les digues édifiées constituent le trait de côte de la façade orientale.

Ainsi, au fil des siècles, l'île a peu à peu été conquise sur la mer par les sauniers, par les paysans et par les marins.

L'île est fragile : les Noirmoutrins sont protégés à l'Ouest par un cordon dunaire de 28 km, à l'Est par 24 km de digues de polder. Des catastrophes récentes (digues de Devin en 1972, polder de Sébastopol en 1978) rappellent aux habitants que la défense contre la mer reste leur grande priorité.



Sur cette carte la zone bleue recouvre les zones humides situées en dessous du niveau des plus hautes mers. La zone jaune marque les dunes et, au Nord, l'assise granitique

2.3. DES SITES NATURELS FRAGILES :

LES DUNES : Les formations dunaires sont des composantes fortes des paysages de l'île. La forêt et les dunes domaniales forment un ensemble discontinu occupant environ les 2/3 du littoral de l'île. Aucun point de la forêt domaniale n'est à plus de 500 m de l'Océan et l'altitude maximale culmine à 22 m. Soumise à une érosion intense au cours des tempêtes hivernales, affaiblie sous la pression touristique, objet de convoitise des promoteurs immobiliers, c'est une richesse toujours menacée.

LES ZONES HUMIDES : Le marais est un patrimoine naturel précieux : zone humide où le rôle de l'eau est prépondérant, c'est un milieu naturel qui abrite une grande diversité d'espèces végétales et animales. Ce milieu complexe et fragile, doit faire l'objet d'une attention toute particulière car son existence dépend de son bon fonctionnement ; il est, en outre, d'une qualité esthétique remarquable.

Les marais de l'île ont différentes fonctions. On trouve en majorité les marais salants (1200 ha), remis en eau depuis une quinzaine d'années ; ils sont exploités par une centaine de sauniers qui produisent du sel au cours de la saison estivale. L'ostréiculture pour l'affinage et le stockage des huîtres, l'aquaculture occupent eux encore 300 ha.

Les polders, pour la plus grande partie laissée en réserve naturelle et d'un grand intérêt écologique occupent eux aussi 300 ha.

2. 4. DES HABITANTS ATTACHÉS À LEUR COMMUNE :

À l'origine, c'est sur le socle granitique de Nord de l'île que la principale agglomération s'est développée : l'abbaye de La Blanche, l'église, le château, les casernements, le port ont été aménagés au cours des siècles.

Concentration des armateurs, des commerçants, des artisans, et des propriétaires fonciers, Noirmoutier-en-l'Île dominait alors totalement son petit territoire. C'était de surcroît le passage obligé des échanges maritimes avec l'extérieur. Au XVIII^e siècle, c'était une ville, avec ses bourgeois lettrés, nourris des écrits des philosophes, favorables aux idées de la Révolution.

Les hameaux périphériques et les villages avaient une situation moins prospère à l'exception de Barbâtre qui disposait d'un territoire agricole relativement vaste et qui présentait une population plus rurale donc royaliste.

Dès 1791 les troubles s'installent à Noirmoutier ; les "Blancs" et les "Bleus" prennent alternativement le contrôle de l'île. Au début 1794 les armées républicaines chassent définitivement les royalistes, à cette occasion, la population de Barbâtre est entièrement massacrée.

La poldérisation s'accélérait, les villages disposaient de plus en plus d'espace. Le port de Noirmoutier recevait ses derniers aménagements en 1882, mais son envasement le rendait de moins en moins concurrentiel par rapport aux approvisionnements par le Gois alors balisé.

Pendant ces deux siècles de profonds bouleversements, les structures paroissiales et communales de l'île se transformaient. En 1799, il n'y avait qu'une grande commune et une seule paroisse, celle de Barbâtre ayant été détruite en 1793. En 1858, il y avait deux communes (Noirmoutier et Barbâtre) et quatre paroisses. En 1919, il y avait quatre communes, car La Guérinière et l'Épine qui le souhaitaient depuis longtemps, venaient d'accéder à leur indépendance.

En 1997 encore, l'Herbaudière section électorale de la commune de Noirmoutier-en-l'Île, remettait au Préfet une pétition demandant son indépendance ; sagement, après enquête publique, cette nouvelle division était quand même refusée.

Au XX^e siècle, le basculement des flux d'échanges est complet : dès l'entre-deux-guerres, le Gois aménagé drainait la majeure partie du trafic en avantageant les trois petites communes situées sur la route entre le Gois et Noirmoutier : Barbâtre, La Guérinière et L'Épine. Cette évolution s'est encore accentuée après la mise en service du pont en 1971.

Cependant, le poids de la commune de Noirmoutier-en-l'Île qui accueille plus de la moitié des habitants de l'île, toujours écrasant politiquement et économiquement, attise l'ire des trois "petites" communes. Ce sentiment est souvent à l'origine de coalitions politiques éphémères car les habitants de la commune voisine restent de toute façon « des orgueilleux, des menteurs, des "cagnottes" (des ânes en patois), ..., en tout cas, pas des gens convenables ».

Écoutons un maire : « Pourquoi ne pas admettre que dans cette île, il y a quatre communes aux intérêts divergents ? Depuis le temps que la ville de Noirmoutier se taille la part du lion sur le dos des autres, elle est hyper développée et peut se contenter "d'arroser ses fleurs". Elle souhaite peut-être que la situation soit définitivement figée pour éviter toute concurrence ? », « La commune de

Noirmoutier-en-l'île n'est pas forcément représentative des insulaires de souche, bien au contraire. De nombreuses décisions de son conseil sont perçues comme néfastes aux intérêts vitaux des Noirmoutrins d'origine et des Épinérins en particulier.»¹

2. 5. DES ÉTRANGERS :

Comme tout le littoral français, et particulièrement dans cette région qui bénéficie d'un climat océanique et d'un fort ensoleillement, l'île a subi les conséquences de l'afflux touristique.

À la fin du XIXe siècle, quelques privilégiés s'installent déjà au Bois de la Chaise.

Après la première guerre mondiale, la réputation de l'île se développe, mais la généralisation du tourisme date, du début des années 1960.

Toutes les communes et agglomérations en profiteront : le parc de logements a augmenté de 43,6% entre 1975 et 1990. Au recensement de 1990, l'île comportait 9715 résidents permanents, 6755 résidences secondaires pour 3670 résidences principales.

2 millions de véhicules entrent annuellement dans l'île dont 40% en juillet-août et en 2003, le tonnage de déchets ménagers collectés journalièrement dans l'île au mois d'août correspondait à 140 000 équivalents habitants.

Les rapports entre les natifs de l'île et ces populations de vacanciers, de résidents secondaires et de retraités quelquefois assez aisés, sont ambigus. Bien que constituant un système économique touristique qui de nos jours assure une certaine richesse à l'île, beaucoup de caractéristiques distinguent ces populations : vacanciers et retraités contre "actifs", citadins contre ruraux. Les "Parisiens" ou les "Nantais" les gens qui viennent du « continent », sont enviés, moqués, utilisés et, en dépit d'efforts de leur part, restent le plus souvent aux frontières de la communauté autochtone.

Rien n'est fait pour leur rappeler que, possédant une résidence dans l'île, ils peuvent s'inscrire sur les listes électorales noirmoutrines où leur vote aurait plus de "poids" que dans leurs grandes cités.

2.6. DES RESSOURCES DOMINÉES PAR LE TOURISME :

Le contexte économique est caractérisé par : le maintien d'un secteur primaire développé employant 17,2% de la population active, la faiblesse du secteur secondaire 20,2% et la prédominance du secteur tertiaire 62,8%.

1. UN SECTEUR PRIMAIRE DÉVELOPPÉ : Actuellement la part des terrains urbanisés et constructibles s'élève à 30% de la surface de l'île, contre 28% en ce qui concerne les terrains à vocation agricole et 42% pour les zones naturelles dites L.146-6.

Quatre grands types d'activités primaires sont pratiqués sur l'île :

¹ Extraits d'un discours du maire de l'Épine au Sous-préfet des Sables d'Olonne en 1994 (voir annexe).

L'agriculture avec le produit phare de l'île, la pomme de terre qui fait vivre très confortablement 80 exploitants. Les zones agraires sont situées dans les plaines de Noirmoutier et de Barbâtre. Cette monoculture bénéficie d'un phénomène de mode et d'une bonne communication, elle peut s'avérer fragile écologiquement et économiquement.

La saliculture est en plein essor depuis une quinzaine d'années.

Pour les originaires de l'île, le marais salant permettait de se procurer un revenu d'appoint. Aujourd'hui, les « anciens » regardent avec suspicion une population de "jeunes" venus du "continent", souvent d'un bon niveau d'études, attirés par cette vie près de la nature, qui vivent modestement mais sereinement de la commercialisation de leur sel. Sur le plan de la communication touristique cette profession a un impact fort, le sel fait maintenant partie de l'image de l'île et en achetant sa "fleur de sel" le touriste achète une image de nature.

L'ostréiculture s'est développée dans les années cinquante, soixante dix producteurs s'y consacrent. Cette profession est en train d'évoluer : les difficultés d'exploitation en Baie de Bourgneuf amènent de plus en plus d'ostréiculteurs à "élever" leurs huîtres en Bretagne. Ensuite, après un bref séjour en claires (bassins peu profonds où les huîtres sont affinées) dans l'île, elles sont revendues sous le label noirmoutrin. En dépit de cette pratique, les départs à la retraite marquent assez souvent l'abandon d'une exploitation.

La pisciculture, liée à la présence d'une nappe d'eau salée souterraine emploie 90 salariés sans compétence particulière.

La pêche professionnelle est en évolution, la taille des bateaux augmente, elle connaît actuellement avec la sole une période euphorique. IFREMER rappelle en vain que cette ressource n'est pas inépuisable.

2. UN SECTEUR SECONDAIRE ET TERTIAIRE POUSSÉ PAR LE TOURISME : des entreprises généralement de petite taille représentant les différentes professions du bâtiment constituent 80 % du secteur secondaire. Le commerce 14 % et les services 44,1% du total des activités noirmoutrines dominent les autres professions.

Il est remarquable de noter que le caractère insulaire reste fort pour les actifs : 9 actifs sur 10 travaillent dans l'île. Par contre ce marché important attire de nombreuses entreprises continentales

2.7. UNE POPULATION VIEILLISSANTE :

Le nombre des actifs a crû sur l'île entre 1982 et 1990 surtout grâce à la population féminine (4,20% pour les hommes, 31,04% pour les femmes).

Cependant, la croissance de la population a surtout été assurée par le mouvement migratoire. L'indice de vieillissement (nombre des plus de 60 ans / nombre des moins de 19 ans) est fort, il est la conséquence de la poussée migratoire due aux retraités s'installant dans l'île. Ce rapport est de 1,97 à Noirmoutier-en-l'île, 2,48 à l'Épine, 2,58 à La Guérinière, 4,9 à Barbâtre !

2.8. UN PAYSAGE POLITIQUE ÉCRASÉ PAR UN PROFESSIONNEL :

Alors que Le Sud de la Vendée est dominée par le Président du Conseil général Philippe de Villiers, Jacques Oudin a bâti sa base politique en Vendée Nord, à partir de l'île de Noirmoutier.

Né en 1939, Jacques Oudin est Sénateur de la Vendée depuis 1986. Il est aussi Président de l'UMP-Vendée. Licencié en droit, diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Jacques Oudin est aussi ancien élève de l'École Nationale d'Administration (1964-1966).

Conseiller municipal de la commune de La Guérinière, Conseiller Général de la Vendée, il devient Président du SIVOM de l'île, en 1977. Il est aussi Président du SMAM (Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais) et de l'Office de Tourisme, deux organismes qui régissent une grande partie des activités économiques de l'île. Le SIVOM se transformera en District en 1989 sans changer de Président.

Il est élu Sénateur de la Vendée en 1986, réélu en 1995.

Il fonde, en 1987, l'Association nationale des élus du littoral (association RPR), au sein de laquelle il occupe la fonction de Secrétaire général jusqu'en 2002.

Trésorier du RPR de 1993 à 1995, trésorier de la campagne présidentielle de Jacques Chirac en 1995, il fonde l'UMP-Vendée.

Sa carrière vendéenne ne connaît aucun échec jusqu'au 20 mars 2001 où, à la suite des élections municipales, il ne contrôle plus la majorité au Conseil de District et c'est un de ses opposants qui devient Président.

Il est depuis engagé dans une lutte sans concession pour reprendre ce poste clé et surtout gommer cet échec.

Son poids régional et national, l'accès aux fonds parlementaires, lui permettent d'avoir pour obligés de nombreux élus régionaux et locaux dont « l'obéissance se fonde plutôt sur deux sortes de motifs qui en appellent à l'intérêt personnel : la rétribution matérielle et l'honneur social »². En retour, ces grands électeurs lui permettront de se représenter en position favorable aux élections sénatoriales de septembre 2004.

Les autres acteurs politiques de la société noirmoutrine peuvent être classés dans la catégorie "amateurs" ; ils se répartissent dans les quatre Conseils municipaux et le Conseil communautaire dont les membres sont élus par les conseillers municipaux dans chaque commune. Les quatre Maires et le Président de la Communauté de communes ont bien voulu accorder un entretien. C'est à partir de ces entretiens que leur profil politique sera précisé au chapitre suivant.

Les Conseils communaux : sauf à Noirmoutier-en-l'île, les listes électorales ont beaucoup de mal à se constituer, en règle générale il faut être natif de l'île pour y figurer, ou alors être artisan ou de profession libérale. Les résidents secondaires³, les retraités qui ont choisi l'île pour s'y retirer ne sont pas représentés dans ces conseils s'ils ne sont pas d'origine noirmoutrine.

² Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Bibliothèques 10/18, 1959, page 129.

³ rappelons que les deux tiers des résidences dans l'île sont des résidences secondaires

Les majorités se constituent ou s'effondrent selon les questions traitées : des alliances éphémères se constituent à partir de liens affectifs, familiaux, corporatistes, économiques. Les recompositions de majorité, les démissions spectaculaires sont monnaie courante.

CHAPITRE 3.

UNE ASSOCIATION AGRÉÉE DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

“ VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12 ”

1. PRÉSENTATION :

L'association “Vivre l'île 12 sur 12” est née en 1985. Un projet de centre de loisirs aquatiques sur le site de Fort Larron, pointe sablonneuse encore vierge au Nord-Est de l'île de Noirmoutier avait mobilisé des résidents indignés de voir s'installer sur cet espace remarquable des attractions tapageuses. Le projet sera retiré, mais l'association de défense de l'environnement “Vivre l'île 12 sur 12” est née ; elle sera reconnue **association agréée de défense de l'environnement le 29 juin 1989.**

Le projet de l'association est défini dans ses statuts :

- Assurer la protection de la nature et de l'environnement de l'île.
- Sauvegarder sa flore, sa faune, ses réserves naturelles en tenant compte du milieu dont elles dépendent.
- Veiller au bon équilibre des intérêts humains, sociaux, culturels, scientifiques, économiques, sanitaires et touristiques.
- Rechercher une meilleure information pour une action constructive.

Depuis 1985 l'association s'est affirmée. Actuellement forte d'environ 800 adhérents, elle s'oppose souvent avec succès aux projets trop menaçants pour l'environnement ou le patrimoine. Quand la concertation n'est pas possible et chaque fois que la loi est contournée, elle poursuit ses combats devant les juridictions administratives ou civiles. Elle a ainsi engagé des procédures concernant :

- Un projet de construction de 70 logements sur la dune,
- La construction de 39 logements sur un site classé (moulin du Bois Gaudin),
- La construction de 45 logements en bordure du polder de Mullembourg,
- La construction d'une maison en sommet de dune bordière,
- Le plan d'occupation des sols de la commune de l'Épine qui déclassait des zones sensibles (dunes, marais) en zones constructibles,
- Le déversement de boues de dragage de port à proximité d'une plage,
- Un projet de route littorale,
- Le plan d'occupation des sols de la commune de Barbâtre qui ne tenait pas compte de zones sensibles classées ZNIEFF de type 1 (dunes et polder de Sébastopol entre autres).
- L'extension sans précautions architecturales particulières d'une zone artisanale à La Guérinière.

De nombreuses autres actions, sur le terrain, ont permis de protéger des zones sensibles, de limiter la frénésie immobilière et de faciliter l'application raisonnée de la loi littorale.

Le suivi de nombreux dossiers, la participation à toutes les enquêtes publiques, à l'Observatoire des marées noires, à la Commission départementale des sites, au Comité de pilotage du projet de classement du Gois, au Comité de Suivi du dévasage du port de l'Herbaudière, à des comités de pilotage ou de suivi créés par la Communauté de Communes (polders de Mullembourg et de Sébastopol, travaux de défense contre la mer) permettent à l'association de participer aux indispensables concertations qui devraient précéder tous les projets qui concernent l'environnement de l'île.

Son implication dans les affaires de la cité est son engagement politique, il n'a donc jamais de fin. « La politique consiste en un effort tenace et énergique pour tarauder des planches de bois dur. ⁴

L'association édite un bulletin d'information destiné à ses membres.

2. POURQUOI “VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12” ?

En 1985, les membres fondateurs de l'association ont souhaité donner à leur association un nom à valeur symbolique. Ils voulaient signifier : qu'ils étaient tous des résidents de l'île de Noirmoutier et qu'ils ne se souciaient pas de l'environnement de l'île simplement une fois de temps en temps, le temps d'un séjour de vacances ou lorsque leur humeur ou leur intérêt personnel les inspiraient, mais qu'ils s'instituaient gardiens de cet environnement privilégié, à longueur d'année “**12 mois sur 12**”.

La symbolique s'est un peu perdue depuis. Pour certains, “Vivre l'île 12 sur 12” est une association de râleurs, d'empêcheurs de tourner en rond quelquefois même de gauchistes. Pour d'autres, c'est une association apolitique qui ne s'occupe que de protéger l'environnement de l'île de Noirmoutier, qui suit l'emploi de l'argent public et qui, ne se contentant pas de demi-mesures, va jusqu'au bout de ses actions.

3. TYPOLOGIE DES ADHÉRENTS.

Quelques caractéristiques de la population des membres de l'association peuvent être obtenues à partir du fichier des membres et complétées par l'exploitation d'une enquête récente.

3.1. LE FICHER :

Le 16 août, le fichier de l'association contient 527 fiches, sur ces fiches, on distingue 234 cotisations dites « adhérent isolé », 293 cotisations dites « couples », mathématiquement à cet instant, l'association peut donc afficher 820 adhérents.

⁴ Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Bibliothèques10/18, 1963, page 221.

Pour 150 fiches, la cotisation de l'année 2004 n'était pas encore été payée.

Le nombre d'adhérents croît régulièrement :

2000 : 450 fiches

2001 : 474 fiches

2002 : 469 fiches

2003 : 503 fiches

2004 : 530 fiches

Le nombre de fiches correspond sensiblement au nombre de résidences dont les propriétaires sont membres de l'association, on peut le rapprocher de deux autres chiffres : le nombre d'exemplaires distribués par La Poste quand elle distribue de la publicité dans chaque boîte aux lettres des résidents permanents (4 550) et du nombre de logements estimé par l'Association des entreprises du bâtiment (17 500).

Certains adhérents s'inscrivent pensant pouvoir régler un problème personnel, de voisinage ou avec leur municipalité, déçus ils abandonnent rapidement l'association ; quand ils n'ont pas commis ce type d'erreur les adhérents sont fidèles : actuellement 375 fiches mentionnent plus de 5 années de présence.

154 fiches annoncent une adresse principale sur l'île soit 29,2%. Les autres annoncent une résidence secondaire dans l'île, une adresse correspond à un camping, quatre adresses correspondent à des amoureux de l'île qui n'y possèdent aucun bien immobilier. 22% envisagent de devenir résidents permanents sur l'île.

Les motivations des adhérents seront traitées ultérieurement.

3.2. L'ENQUÊTE :

À partir d'une enquête faite au cours du premier semestre 2004, à laquelle plus de 200 réponses ont été obtenues et dont 174 ont été analysées on peut préciser le profil des adhérents qui ont répondu.

Aucun adhérent n'a moins de 30 ans, 75% ont plus de 60 ans ; 67% sont des retraités ; 18% souhaiteraient participer plus aux activités de l'association ; 46% ont assisté à une assemblée générale.

4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. EXTRAIT DES STATUTS :

Article 6 : L'association est administrée par un Conseil d'au moins 9 membres, élus en Assemblée générale siégeant en session ordinaire, et rééligibles par tiers chaque année. Les membres des premiers tiers sont désignés par voie de tirage au sort.

Le Conseil élit, dès l'Assemblée générale, le Président de l'association, responsable de sa gestion et de sa bonne marche.

Le Conseil d'administration est compétent pour prendre toute mesure concernant la gestion de l'association et pour l'engagement d'une procédure en justice avec habilitation du Président.

Toutes fonctions assurées dans l'association sont bénévoles en dehors de celles, éventuellement, assurées par le personnel salarié recruté par contrat de travail.

Article 7 : Le Président représente et agit au nom de l'association, il peut en particulier ester en justice. Il peut se faire aider par un bureau dont l'importance est fixée en Conseil.

Le Conseil d'administration désigne un bureau comprenant :

Un président,

Un vice-président,

Un secrétaire et un adjoint,

Un trésorier et un adjoint.

Ne peuvent être membres du Conseil que les adhérents inscrits depuis trois ans à l'association.

4. 2. LE CONSEIL ACTUEL :

Actuellement le Conseil d'administration comprend 12 membres, 9 sont retraités, 3 travaillent (un professeur, un fonctionnaire territorial, une saunière). Le bureau est complété par un Chargé de la communication.

Les motivations des membres du Conseil sont variées. On peut citer : une tentative de spoliation d'une propriété familiale pour y implanter un projet immobilier de grande envergure, la protection d'une plage familiale contre des vases toxiques, la protection de la faune et de la flore, la sauvegarde d'un environnement humain, l'envie de se mêler de la chose publique, la protection d'un milieu indispensable à la survie d'une profession, le souci de la citoyenneté, le besoin d'entreprendre, le goût de l'action de type syndical et aussi le luxe d'effectuer un travail bénévole qui permet de s'affirmer soi-même⁵.

Tous sont bénévoles, ils consacrent à l'association des temps variables.

Le renouvellement du Conseil d'administration est un problème permanent, nous essayons d'y pallier en permettant à tous les adhérents d'assister aux réunions mensuelles du Conseil, une lettre est envoyée à tout nouvel adhérent pour l'informer de cette possibilité. Ces dernières années nous avons recruté en moyenne un nouvel administrateur par an.

5. L'ASSOCIATION PRODUIT UN SERVICE POUR LA COLLECTIVITÉ.

La production de l'association est une production non-marchande : elle produit un service pour la collectivité, collectivité réduite des membres adhérents au projet associatif mais aussi intérêt

⁵ Les gratifications symboliques du bénévolat ou du militantisme ne sont pas sans rapport avec le sentiment de liberté, liberté de la décision d'adhésion et liberté du vécu associatif, qui justifie, en dernier ressort ou en grande partie, que l'on s'engage. Barthélemy Martine. *Associations : un nouvel âge de la participation*. Paris. Presses de Sciences PO. 2000. page 221.

économique à long terme de la collectivité en général si on admet que l'avenir de l'île dépend du contrôle et du maintien de la qualité et de la spécificité de son environnement.

Cette production se concrétise par des actions citoyennes : suivi de la gestion des collectivités locales, témoignage lors des enquêtes publiques, interpellation des élus. L'association dépasse le cadre des actions à la portée du citoyen isolé lorsqu'elle utilise sa connaissance des dossiers et sa capacité à les suivre pendant des années ou lorsque, grâce à ses moyens, elle poursuit des actions longues et coûteuses devant tous les échelons de la justice administrative ou civile.

Chaque fois qu'elle fait appel à la justice l'association emploie un avocat.

Autre production, la diffusion de l'information aux citoyens. Cette diffusion se fait par l'intermédiaire des médias (presse écrite, radio et télévision) ou à travers des expositions thématiques. Il est intéressant de noter que fréquemment des Noirmoutrins qui ne font pas partie de l'association nous signalent ce qu'ils croient être des atteintes à l'environnement.

La diffusion d'un bulletin trimestriel aux adhérents leur permet de comprendre et d'adhérer aux actions associatives, mais aussi leur apporte des éléments de jugement citoyen.

Indirectement l'association influe sur l'image de l'île : quand les médias commentent les conflits judiciaires de l'association avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée au sujet du rejet de vases toxiques, quand un Tribunal accède à la requête de démolition d'une maison construite illégalement sur la dune bordière, l'idée qu'à Noirmoutier la vigilance en matière d'environnement est une réalité se diffuse et ajoute une certaine rigueur au discours environnemental officiel lénifiant.

L'association est aussi un collaborateur de l'administration et des collectivités locales assurant « à la fois des fonctions de formation, de proposition, de revendication et de dénonciation des violations de la loi. »⁶

6. UNE ASSOCIATION INDÉPENDANTE.

Produire ce service nécessite des moyens financiers et humains.

Les moyens financiers sont apportés par des cotisations et dons (en 2003 : 8 464 €) et des subventions attribuées pour des actions spécifiques (en 2003 : 1 000 € par la Direction Régionale de l'environnement pour une exposition sur la dune). Rien n'a jamais été ni requis ni reçu des collectivités locales⁷.

De temps en temps nous recevons de nos adversaires devant les tribunaux des indemnités qui sont loin de compenser les frais engagés.

Le travail des bénévoles est comme toujours difficile à chiffrer. Si nous procédons du simple au complexe, on relève :

- La réunion mensuelle du Conseil d'administration pour une dizaine de personnes et qui dure environ 4 heures

⁶Barthélemy Martine. *Associations : un nouvel âge de la participation*. Paris. Presses de Sciences PO. 2000. page 116

⁷« seules les associations bénéficiant d'un potentiel militant ou bénévole suffisant peuvent échapper en partie au moins à la tutelle politique ou financière et, surtout, assumer la question de la participation à la vie de la cité »⁷Barthélemy Martine. *Associations : un nouvel âge de la participation*. Paris. Presses de Sciences PO. 2000. page141

- La tenue par deux personnes d'une exposition en plein mois d'août pendant dix jours à raison de 9 heures par jour ; La préparation et le démontage de cette exposition par quatre personnes pendant une quinzaine d'heures.
- La préparation et la tenue de l'Assemblée générale qui prend tout le Conseil d'administration pendant 6 heures.
- Le suivi de l'actualité locale, nationale et législative, la présence aux réunions avec l'administration, aux conseils municipaux et communautaires, avec les autres associations locales, départementales et régionales, la collecte d'informations qu'on peut estimer au travail d'une personne à temps complet.
- La correspondance, le suivi des dossiers judiciaires, des dossiers d'enquête publique, les relations avec les médias correspondent à un demi-emploi.
- La rédaction et l'édition du bulletin d'information (16 pages au minimum) occupent facilement une personne pendant deux semaines par trimestre.
- La mise en page et la diffusion du journal correspondent à 3 journées de travail par trimestre.
- La tenue du site Internet prend une heure par jour.

Si on considère qu'un employé travaille 47 semaines de 35 heures par an, le travail bénévole de l'association peut être estimé à plus deux équivalents temps plein (2,14). Et je ne tiens pas compte des temps de déplacements, des communications téléphoniques, etc.

7. DES ADHÉRENTS QUI PARTICIPENT

Depuis quelques années, l'Assemblée générale se tient à Noirmoutier-en-l'île entre le 10 juillet et le 15 août, période la plus favorable pour entrer en contact avec le plus grand nombre d'adhérents, elle est annoncée par voie de presse et chaque adhérent reçoit, avec le bulletin d'information du printemps, une convocation et un pouvoir. C'est devenu pour certains adhérents un rite annuel. Chacun est sensibilisé par le bulletin à l'importance de l'Assemblée générale pour la vie de l'association, nous avons reçu cette année 202 pouvoirs et 107 adhérents étaient présents lors de l'Assemblée générale.

L'accord des adhérents est palpable, la confiance qu'ils accordent au Conseil d'administration est impressionnante. Cette année un élu, observateur de l'Assemblée générale, a essayé de profiter de l'occasion pour glisser un discours politique traditionnel, il a dû s'interrompre devant la mauvaise humeur de la salle.

L'information dispensée régulièrement permet d'abrégier le rapport moral. De ce fait les questions proviennent souvent des nouveaux adhérents. La soirée se prolonge tard autour du verre de l'amitié.

Les assemblées générales sont particulièrement gratifiantes pour les membres du Conseil qui constatent la confiance et le soutien des membres.

Si on veut rester terre à terre la bonne tenue des finances de l'association peut être considérée comme une preuve de la régularité des rentrées de cotisation.

CHAPITRE 4.

LES ENTRETIENS

Après avoir en avoir précisé la finalité universitaire, l'enquêteur a sollicité un entretien auprès des maires des quatre communes de l'île et du Président de la Communauté de communes.

Il avait déjà eu l'occasion de rencontrer de nombreuses fois ces cinq élus avec qui il a toujours eu des relations au moins courtoises ; il est parfaitement identifié comme membre actif de l'association « Vivre l'île 12 sur 12 ». Deux maires, celui de Noirmoutier-en-l'île et celui de l'Épine, font ouvertement partie de cette association⁸, Les deux autres maires sont dans une opposition conduite par le Sénateur Oudin.

Les entretiens furent tous accordés sans condition, certains furent plus cordiaux que d'autres. À l'exception de l'entretien avec le maire de Barbâtre, les propos étaient assez directs.

Le ton général est assez rugueux, les difficiles relations politiques de l'île sont sous-jacentes.

L'enregistrement des entretiens sur un magnétophone présenté ostensiblement dès le début des rencontres n'a soulevé aucune réticence.

Il est cependant certain que, du fait de l'implication de l'enquêteur dans la vie publique noirmoutrine et en dépit de la neutralité recherchée de son attitude et de ses questions, il ne pouvait être considéré comme une personne passive

Par moments il était d'ailleurs personnellement interpellé, il ne lui a donc pas été possible de s'effacer complètement, d'être un observateur sans effet sur le milieu.

1. LES PRÉLIMINAIRES DE L'ENTRETIEN.

Proposées à titre d'exemple, les questions suivantes étaient jointes à la lettre sollicitant l'entretien :

Combien y a-t-il d'associations dans la commune ?

Que pensez-vous de la vie associative de la commune, du canton ?

Quels rôles peuvent jouer les associations dans la vie locale ?

rôle social (remplace l'État), rôle représentatif, consultatif, d'animation ?

Existe-t-il des associations qui assument le rôle social de l'État ?

Est-ce que vous avez favorisé ou même provoqué la création d'associations ?

Pensez-vous que des associations puissent aider les élus à préparer leurs décisions ?

Depuis les années 80, le rôle des associations dans la vie communale s'est-il modifié ?

Comment qualifieriez-vous le rôle des associations dans la vie locale ?

Quand il y a litige entre une association et les élus, pensez-vous qu'une instance de médiation serait utile ?

Le maire est un produit de la démocratie représentative. Que représente pour vous la démocratie participative ? La démocratie délibérative ?

⁸Ces deux maires sont à l'origine du changement de majorité à la Communauté de communes

2. L'ORIENTATION DE L'ENTRETIEN

Les premières questions avaient pour but d'introduire le sujet et de définir un vocabulaire commun en évoquant des thèmes familiers, peu sensibles, voire consensuels. L'intention initiale était de développer surtout le thème de la médiation, d'en mettre en évidence les avantages, éventuellement d'en faire admettre l'utilité et, pourquoi pas, de provoquer un engagement.

On verra que cette intention a avorté.

Les thèmes proposés étaient jugés prioritaires pour l'étude mais autorisaient beaucoup de liberté. De nombreuses digressions ont été enregistrées : bien que se situant à côté de la question posée, elles étaient pratiquement toujours porteuses d'enseignement : elles correspondaient à un besoin fort de s'exprimer sur un sujet particulier.

3. LES CINQ ENTRETIENS.

La transcription des entretiens a été faite littéralement, le langage parlé n'a pas été corrigé, il correspond à la personnalité de l'interviewé. La transcription des cinq entretiens se retrouve en annexe.

3.1. – 28 AVRIL 2004 À 9 HEURES TRENTE, ENTRETIEN AVEC MONSIEUR PHILBERT PALVADEAU, **MAIRE DE LA GUÉRINIÈRE.**

La Guérinière est la plus petite commune de l'île, en surface (782 ha) et en population (1402 habitants).

On y note : une zone ostréicole qui regroupe la grande majorité des ostréiculteurs de l'île, une zone artisanale sous gestion intercommunale, un INTERMARCHÉ.

Le Maire est un agriculteur en retraite qui accomplit sa deuxième mandature. Il cultive une image de simplicité et de bon sens paysan.

Le Sénateur J. Oudin est Conseiller municipal. Bien qu'il l'ait souhaité, il n'a pas réussi à être premier magistrat⁹ ; il écrase cependant de sa personnalité et de son professionnalisme l'équipe municipale. Seul un conseiller parmi les cinq de l'opposition arrive à lui opposer des arguments. Il est remarquable que, dans l'entretien, le nom du sénateur ne soit jamais évoqué.

Parmi les conseillers de la majorité, on relève le Président du Syndicat interrégional des ostréiculteurs, un agent immobilier, une ancienne Directrice d'école de la commune, des petits artisans.

Il existe une dizaine d'associations communales ; deux associations sont particulièrement subventionnées et actives : l'Association sportive et « La Guernerine » qui organise des manifestations locales (lotos, kermesse, etc.)

Après son élection, la Présidente de l'association « Vivre l'île 12 sur 12 » a demandé une audience au maire, celui-ci n'a jamais répondu.

⁹ il n'est pas "du pays".

Un différend oppose l'association à la municipalité à propos de l'extension d'une zone artisanale : cette extension se situe en entrée de bourg et l'association souhaite que certaines précautions architecturales soient prises. Le dialogue n'a jamais pu être engagé. L'affaire est maintenant devant la justice administrative.

Différents contentieux sont en arrière-plan :

- Les contentieux avec l'association. Le maire ne supporte pas que sa gestion soit commentée dans le bulletin associatif : « Je le sais bien ! Moi de temps en temps je suis écorché moi aussi, et à chaque fois c'était à tort ! À chaque fois c'était faux ! Ça jette le discrédit, le public qui vous lit dit : « et bien c'est un drôle de loustic notre maire ! » Quand même en ce qui concerne... ».
- Les relations avec certains conseillers municipaux : « mais je voudrais que les choses soient votées en connaissance de cause par des conseillers qui connaissent, encore faut-il qu'ils viennent aux réunions d'information, ce n'est pas le jour du conseil qu'on va faire les commissions. »
- Les relations avec une association d'animation qui, d'après lui, fonctionne mal : « vous avez maintenant des gens qui se mettent dans des associations parce qu'ils souhaitent balayer les gens qui sont devant et qui foutent rien et puis, nom d'un chien ! il n'y a pas 6 mois qu'ils sont dedans... Si les autres ne viennent pas, si leurs propres adhérents et les gens du bureau ne viennent pas, on ne va pas avoir tout à gagner ! ça voyez-vous ! ça ne peut pas tourner ! ».

Ces contentieux sont parfois utilisés comme exemple pour raccourcir une réponse délicate ou pour créer des amalgames.

En début d'entretien, alors que les contentieux n'ont pas encore émergé, une affirmation surprend car elle ne correspond pas aux positions que le maire va développer par la suite : « Bref, chaque association dans son milieu connaît mieux ses affaires que ne peut le connaître l'État ».

Les associations à but social sont rapidement et totalement approuvées :

« Il y a des choses qui peuvent se régler parfois en très peu de temps entre le responsable local et le responsable ADMR par exemple ».

« On n'est pas omniscients, chacun fait marcher un bout de la société dans sa sphère. »

Le premier contentieux avec une association (La Guernerine) apparaît rapidement : « Dès qu'ils ont le permis, il leur faut tout ! »

Il ne faut pas non plus qu'elles empiètent sur l'image du maire : « Il ne faut pas que l'association, le Président, le Vice président disent : « On a fait ! » alors que, c'est la mairie qui par le biais de son matériel, de ses employés, qui a fait tourner la boîte. »

Avec les associations de parents d'élèves, on aborde les associations où : « ça tourne après à une évolution idéologique », et : « ça, c'est une autre étape ! ».

On arrive enfin aux associations qui se mêlent d'affaires publiques, qui ont des certitudes mais qui ne savent pas tout : « mais je travaille avec le bon sens aussi, et avec beaucoup de paramètres en tête qui ne sont pas forcément les mêmes que ceux des associations telles que la vôtre ! »

Le principe du médiateur relancé par trois questions successives est poliment et définitivement écarté : « Le médiateur, moi je veux bien tout ce qu'on veut... Mais je pense que le plus intéressant serait que les personnes en question fassent un examen de conscience et accepter... »

Nous revenons rapidement ensuite à une question consensuelle et à toute épreuve, les "jeunes", puis aux conseillers qui sont défaillants.

Les difficultés d'application de la démocratie participative sont fortement soulignées : le manque de temps « faut trouver une méthode pour ça, il y a suffisamment de papelards, il y a plus le temps ! » ; la dispersion et les intérêts parfois divergents des associations : « parce que chacune tire à elle la couverture » et « vous voyez bien qu'à un moment ça devient la chienlit », « est-ce que c'est pour le bien du peuple dans sa globalité ? »

Et puis, prudence et bon sens paysan ; « Chaque fois que les esprits ne sont pas mûrs, si vous êtes trop tôt ce n'est pas bon ! »

Il y a aussi les "autres", opposés aux "gens de chez nous" ; ceux qui ne savent pas parce qu'ils ne sont pas "du pays" et ceux qui sont propriétaires du sol :

« Je ne dis pas que "les autres" n'ont pas le droit de venir sauf que... » et, allusion aux autochtones qui vendent leurs terres en profitant de la flambée immobilière « Les objectifs, moi je dis c'est quand une portion de terrain qui appartient à des "gens de chez nous" et qui a de la famille qui reste il faut savoir ce qu'on veut en faire ! »

3.2. – 6 MAI 2004 À 11 HEURES, ENTRETIEN AVEC MADAME SUZANNE LAURENT MAIRE DE BARBÂTRE

Barbâtre, 1990 habitants est la deuxième commune de l'île en superficie et en habitants. C'est la plus septentrionale de l'île, elle est reliée au continent par le Gois mais aussi par un pont qui assure une liaison commode et permanente avec la commune de La Barre-de-Monts dont les Barbâtrins sont plus proches géographiquement que de Noirmoutier-en-l'île.

Commune royaliste pendant la Révolution, ses habitants ont été massacrés en 1793 lors de la prise de l'île par les "Bleus" qui avaient été bien accueillis à Noirmoutier-en-l'île.

Les Barbâtrins se sont toujours sentis proches du continent : l'île de La Crosnière, polder agricole continental, a longtemps fait partie de la commune de Barbâtre et aujourd'hui les supermarchés du continent leur sont familiers.

Cet état d'esprit se retrouve dans la politique cantonale : l' "arrogance" supposée de Noirmoutier-en-l'île est toujours dénoncée. Par exemple, actuellement, dans le cadre loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), il est demandé aux communes littorales de se regrouper pour constituer des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), Barbâtre, seule, souhaite se regrouper avec des communes continentales.

Ces sentiments sont un des moyens utilisés en politique intercommunale par le Sénateur Oudin contre ses opposants noirmoutrins : "les rebelles". On remarquera qu'en dépit de son influence, son nom n'est jamais prononcé au cours de l'entretien.

L'équipe municipale est dominée par un premier adjoint employé retraité et un artisan du bâtiment, tous les deux rêvent d'être maire. L'équipe est instable, elle vient d'enregistrer quatre démissions.

Madame le Maire, la soixantaine, n'a pas de profession, elle a travaillé épisodiquement à l'ADMR, elle a déjà exercé un mandat d'adjoint. Elle affiche un personnage de grand mère simple, pleine de bon sens, se souciant du "social".

L'association n'a pas de contentieux avec cette mairie mais suit, autant qu'on le lui permet, la préparation d'un PLU (plan local d'urbanisme) qui devrait passer en enquête publique l'année prochaine et qui sera capital pour l'avenir environnemental de la commune et de l'île.

Dès le début de l'entretien le ton est très consensuel, les sujets sont neutres : club du 3e âge, animation communale : « ils font des petites fêtes pour les écoles », « Nous avons aussi des associations manuelles : la couture, la peinture sur soie, l'art floral », « elle est paroissiale, mais c'est vrai qu'on l'invite toujours au même titre que les associations » « On a les anciens combattants, on doit en avoir deux, deux associations : il y a les anciens d'AFN et les anciens combattants, section ... je ne sais plus laquelle »...

Madame le Maire affirme sa fibre associative : « Moi je suis très associative, j'ai fait toute ma vie dans le monde associatif, qu'il soit social, qu'il soit culturel, ou qu'il soit religieux, parce que j'ai beaucoup participé à la vie des paroisses ».

Cependant tout ne va pas pour le mieux dans le fonctionnement associatif : « ce sont des salariés mais ce sont des bénévoles qui encadrent ces salariés et ce n'est pas normal, ce n'est pas normal parce que c'est comme ça qu'il y a trop de dysfonctionnements, il y a trop de disputes ». En tant que maire, elle a connaissance de problèmes de fonctionnement : « Là par exemple, le centre de loisirs, il a énormément de difficultés, il est prêt à abandonner, on les soutient actuellement, on essaie avec eux de mettre à plat tout leur fonctionnement, leurs finances, parce qu'ils sont partis sur un fonctionnement comptable tout à fait aberrant ».

Les associations les plus connues, les plus réelles sont celles qui émarginent au budget communal : « C'est-à-dire une association qui n'a pas besoin de la commune souvent est un peu méconnue, on ne s'intéresse pas trop à elle », on se doit d'ailleurs de les surveiller : « parce qu'à partir du moment où il y a une subvention, je pense qu'il doit y avoir un élu de concerné qui va au conseil d'administration, » c'est une "pratique citoyenne" : « je pense justement que c'est une pratique citoyenne à leur faire comprendre, vous voulez de l'argent public, et bien il y a des élus. »

La réalité d'un certain esprit associatif est cependant familière à Madame le maire et elle nous fournit un exemple plein de bon sens : « Écoutez, moi je connais des personnes qui n'ont pas bougé de chez elles pendant 20 ans parce qu'elles élevaient leurs enfants et le jour où elles entraient, même dans un club de peinture sur soie, de troisième âge, elles montaient des projets ensemble... Oui ! elles me l'ont dit ! Oui ! Moi je crois que ça les oblige à avoir un regard citoyen. »

La rivalité, les conflits avec Noirmoutier-en-l'île sont sous jacents: « nous on a beaucoup de problèmes avec les associations de Noirmoutier parce que les tarifs, pour Barbâtre, sont plus élevés que pour nous, c'est normal ! »

On arrive aux associations dites politiques pour lesquelles la loi prévoit des structures de participation : « je ne sais pas ce que dit la loi, mais il y a la loi et les pratiques », ce n'est pas la faute des élus car : « on a quand même affaire à des administrations qui sont susceptibles », « qu'est-ce qui nous est permis ? Mais ce qu'il y a entre ce qui est permis et ce qu'on peut parfois réaliser en négociant, en argumentant, ce sont deux choses différentes ».

La recherche d'un consensus mou continue : « les associations sont là pour jeter un regard sur toutes ces contraintes. Je le pense personnellement, je ne vous dirai pas que c'est la pensée de mon conseil municipal. » et on retrouve l'émiettement inévitable, mais souvent commode, des responsabilités entre les membres du Conseil municipal. Et, si ça peut faire plaisir à l'enquêteur et conformément au personnage plein de bon sens, pourquoi pas un médiateur ? : « parfois, je pense qu'il faut aussi une personne intermédiaire pour permettre à chacun de s'écouter, mais, pour moi, ça reste d'abord un projet d'élus ».

Son regard sur les défauts de la démocratie participative est souvent utilisé par les élus populistes, à la question provocatrice :

« Donc la démocratie participative est un maquillage d'une décision prise à l'avance ? »

Elle répond sans hésiter : « À mon avis oui ! On a vu quelques petites choses évoluer, mais tout ce qui était dit dans les réunions n'était pratiquement jamais repris, j'ai vu parfois les maires et les associations qui se plaignaient parfois que n'avait pas été repris.

Est-ce que vous voulez dire que la démocratie participative est utilisée par les technocrates ?

Oui ! »

Pourtant à la fin, elle devient assez réaliste : « j'ai l'impression qu'on a voulu laisser une place aux associations, entre les élus et les administrations, mais sans que tout le monde y croit vraiment : les associations veulent prendre leur place, mais les élus n'ont pas envie de la laisser et les administrations ... ? ».

Finalement les associations "politiques" dérangent un ordre établi, celui du bon vieux temps.

« Oui, élus et administrations fonctionnaient depuis très longtemps ensemble et puis les associations arrivent, imposées, on va dire ça comme ça ».

3.3. – 5 MAI 2004 À 17 HEURES, ENTRETIEN AVEC MAURICE CHARDONNEAU MAIRE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE.

Noirmoutier-en-l'île est le chef-lieu de canton, c'est "la ville", dans le patois de l'île on appelle d'ailleurs ses habitants les "villandois". À elle seule, la commune a autant d'habitants que les trois autres communes réunies ; au Conseil communautaire elle est représentée par 11 conseillers sur 23.

C'est à Noirmoutier-en-l'île qu'on a toujours trouvé les "messieurs", les gros commerçants, les intellectuels. C'est là que se situe le Bois de la Chaise, depuis longtemps lieu d'accueil de la bourgeoisie nantaise et maintenant de "parisiens" influents.

On y trouve deux ports : le port-chenal de la ville et son intérêt patrimonial, le port de plaisance de l'Herbaudière et son intérêt économique.

La commune "pèse", économiquement et psychologiquement.

Depuis deux mandatures, son maire est Maurice Chardonneau, kinésithérapeute pratiquant, opposant résolu du Sénateur Oudin. Le Conseil municipal compte des artisans, des commerçants, des retraités, des membres de professions libérales et des fonctionnaires.

L'opposition est menée par un professeur de droit, responsable départemental des "Jeunes UMP", coopté par Jacques Oudin ; dauphin éventuel ?

Le maire est adhérent de longue date de "Vivre l'île 12 sur 12" et si cette image lui a été favorable lors de sa première élection, sa réélection a été acquise de justesse.

Un Centre social municipal est en train de se mettre en place, il a pour ambition de soutenir les associations. Inévitablement, dans ce contexte, il a pris une dimension politique.

Lors de cet entretien, le chef de cabinet du maire et le responsable "animation, sport et culture", étaient présents, seul le second est intervenu.

L'entretien commence par la lecture par le maire d'un document assez général, préparé sans doute par le chef de cabinet, qui affirme l'intérêt du monde associatif « cadre souple et réactif où les bénévoles peuvent se mobiliser, servir l'intérêt général ou des causes qui le méritent ». On éprouve ensuite quelques difficultés à "cadrer" le sujet : ce qui vient tout de suite à l'esprit c'est le "skate-parc", puis le Comité des fêtes, puis le Centre social, mais « Voilà un exemple, il n'est pas associatif, mais il fédère les associations, il est municipal ».

D'ailleurs on va sentir rapidement le dirigisme de l' élu : « Par exemple, Saint-Gilles, où c'est associatif, ils ont mis un terme très rapide, ça foutait le camp de tous les côtés, la municipalité servait uniquement à perfuser et il n'y avait aucun retour ».

Le Centre social affiche pourtant des objectifs associatifs : « Créer du lien entre les associations, du lien social, dynamiser le tissu associatif et puis aussi le fédérer, le faire réfléchir sur des actions, soit en faveur des jeunes, soit en faveur du troisième âge, soit en direction de la sécurité ».

Le rôle social des associations fait remonter des griefs du maire envers le Téléthon dont il a manifestement un mauvais souvenir : « le Téléthon, exemple-phare, normalement la recherche

médicale devrait être prise en charge par l'État, il y a des impôts qui sont payés par les citoyens et non pas par des milieux associatifs, c'est trop facile, pour financer l'armée on ne fait pas appel aux associations !».

On passe aux associations qui ont "des opinions". Le maire ne cache pas son estime pour "Vivre l'île 12 sur 12" dont il apprécie la réactivité : « "12 sur 12" par exemple, heureusement qu'elle existe, ce genre d'association a plus de poids qu'aurait une délibération du Conseil Municipal, vous avez plus de possibilité d'agir que les élus. » « Vous êtes plus libres, vous faites ce que vous voulez, vous pouvez être impertinents, insolents, ... ».

La mairie a mis en place des délégués de quartier, elle a fait l'effort de consulter des associations, elle consulte des usagers. Le maire affirme sa conviction : « On perd beaucoup de temps, et d'énergie aussi, ce n'est pas forcément une perte de temps, mais ça demande beaucoup de temps, c'est bien de les consulter en amont plutôt que de se prendre une plainte après, donc quand on a le temps de le faire, on n'hésite pas à le faire ».

Le lien avec les associations doit être cultivé, car : « Quand il y a une période où on a perdu ce lien, dès qu'on veut le remettre en place, alors très vite c'est la suspicion ».

La position par rapport à une éventuelle médiation entre les élus et les associations est nette : « Je ne crois pas : les élus ont leur légitimité, les associations ont leur légitimité, ce n'est pas la même : elles se réunissent avec un objectif sur un projet donné, ce sont deux légitimités différentes, alors mettre un médiateur ! » et la légitimité de la démocratie représentative est réaffirmée : « Le médiateur, c'est la carte d'électeur et c'est le bulletin de vote ! Si l'électeur trouve que la légitimité des élus ne lui convient pas et bien il change d'élus ! » d'autant qu'il y a « des associations, on va pas reprendre l'exemple de 12/12, qui s'autofinancent, ils ne demandent rien à personne, ils mériteraient d'être soutenus par les collectivités et je prends comme exemple les Saveurs de l'île où « on prend le fric et on ne veut pas vous voir ! ».

Les rapports des associations subventionnées avec les mairies sont rapidement résumés : « De toute façon, dans une association, s'il y a un gros payeur, c'est lui le " patron ". »

3. 4. – 7 MAI 2004 À 17 HEURES TRENTE, ENTRETIEN AVEC MONSIEUR JEAN-MARIE PALVADEAU **MAIRE DE L'ÉPINE.**

L'Épine (1653 habitants) fait partie des petites communes de l'île. Comme La Guérinière elle a longtemps existé à l'état de paroisse avant d'accéder, en 1919 à son indépendance et devenir une commune à part entière. De réputation "commune de pêcheurs", elle ne vit maintenant que des ressources du tourisme.

Le territoire de la commune se singularise par une grosse superficie de marais et surtout la polémique due à la construction du port de Morin.

Les Épinérins pour affirmer leur identité traditionnelle voulaient un port de pêche. Ce port, dont l'utilité a fait débat, mais dont la construction a fini par être autorisée, est maintenant un port d'échouage pour la plaisance. Il est depuis longtemps au centre de débats dans la commune. Il a été combattu par l'association "Vivre l'île 12 sur 12" qui contestait sa nécessité et qui demandait au moins

de compenser les effets secondaires de sa construction sur l'érosion de la côte. La municipalité précédente, cliente du sénateur Oudin, avait réussi à débiter sa construction. L'équipe municipale avait été balayée aux dernières élections, mais le nouveau maire, pour constituer une liste, a dû accepter, en dépit de ses convictions, d'inclure dans son programme l'achèvement du port. Cette question reste un point sensible exploité par le Sénateur Oudin.

Le Maire, Jean-Marie Palvadeau, est fonctionnaire aux Affaires Maritimes, il est adhérent de "Vivre l'île 12 sur 12" et il essaie d'appliquer dans sa commune ses convictions en matière d'environnement. Il a fort à faire avec son Conseil municipal où certains membres de sa majorité sont facilement manipulés par le Sénateur. C'est en effet ce nouveau maire qui, en se joignant aux élus de Noirmoutier-en-l'île, a fait perdre au Sénateur sa majorité au Conseil communautaire. Cette péripétie l'a désigné comme l'homme à abattre par tous les moyens ainsi, le Sénateur le poursuit aux Assises pour une faute de procédure commise pendant la première semaine de son mandat. !

Avant d'être élu, il s'était engagé avec l'association dans une entreprise visant à faire démolir une maison construite illégalement sur la dune avec l'autorisation de la municipalité précédente. Il se retrouve à gérer cette affaire en tant que premier magistrat.

Certains de ses opposants utilisent comme arme son adhésion à l'association, ce qui l'amène parfois à être obligé de se démarquer ostensiblement.

L'entretien commence par un constat vis-à-vis de l'association : « C'est un contre-pouvoir ! » , mais immédiatement il oppose les contraintes de l'élu : « L'association, elle, a sa mission, et lui, il a la collectivité à gérer. ». Il reconnaît qu'il y a des élus « qui ont la "grosse tête" et "les chevilles enflées" », lui se juge plutôt bon, il se place dans la catégorie de « celui qui, pour qu'elle tourne (la collectivité) est prêt à sacrifier l'environnement et bien d'autres choses sur l'autel de l'économie de cette collectivité, il y a ceux qui ne sont pas prêts à aller aussi loin et qui peut-être ne vont pas aller aussi loin que ce que demandent les associations. » Les associations n'ont qu'à lui faire confiance, lui, il sait.

Il distingue les associations qu'il subventionne des autres « ça ne demande pas de subvention, ça ne demande pas d'assister régulièrement à leur réunion, ce n'est pas pareil ! , néanmoins, ça existe, c'est louable et ça sert à quelque chose. »

Le port de Morin avec ses associations d'usager est naturellement pris en exemple pour illustrer les difficultés de la concertation avec les associations : « Il faudrait bientôt que les élus soient là pour signer et que les associations se chargent du reste », il reproche aux associations d'avoir des projets hétérogènes : « tous ces gens-là ont des vues toutes différentes et tous ces gens-là, qui sont des associations, et bien ils trouveraient sacrilège que l'élu fasse son projet dans sa mairie, sans entendre les associations, mais simplement ils parlent d'une voix tout à fait différente. »

Il a à souffrir des associations trop liées à des élus et qui font de l'agitation politique quand la municipalité change de camp : « quand ils n'ont plus vu, en mairie, des gens qui leur plaisaient, ils se sont sabordés, en nous salissant », il préfère que la séparation soit concrète : « Soyons les élus ! et laissons les associations à côté, » sinon : « Le jour où il y a un changement de municipalité, et bien l'association explose, parce qu'il y a de l'amertume, tout le monde démissionne ». De plus : « Dans

les associations, il y a celles qui ne sont pas d'accord avec les élus, il y a aussi l'association qui sert de tremplin à certains élus. ». Le maire fait visiblement allusion à des expériences difficiles.

Le médiateur ne l'enthousiasme pas « Ça ne serait certainement pas inintéressant, mais ce serait compliqué », il préfère « simplement entendre les associations, comme les individus, quand ils disent des choses bien » car « ce n'est pas l'association qui donne de la valeur aux arguments » « C'est l'argument qui est important et l'association est une force pour le faire passer mais il ne suffit pas de se mettre en association pour parler vrai. ». Bien que « C'est très souvent utile parce que l'individu qui à un moment donné dirait l' élu est en train de faire une bêtise est moins entendu qu'une association » et il souhaite finalement rester maître de son choix, le médiateur serait une contrainte supplémentaire qu'il accepterait sans enthousiasme « Qui ne soit ni de l'association ni des autres, quelqu'un de neutre, s'il en est ... Ce ne serait pas une mauvaise chose ! »

Le Conseil municipal « n'est pas un lieu de concertation. » L'enquête publique lui paraît suffisante comme espace d'expression pour une association car, même quand le maire s'engage personnellement : « je me suis battu comme une bête pour faire passer ma ZPPAUP¹⁰ et je ne suis pas sûr qu'elle passe », il « n'est pas quelqu'un de souverain qui fait ce qu'il veut, il est bien tributaire d'un conseil municipal où il y a des tendances diverses.

Son amertume vis-à-vis de son équipe municipale est grande : « j'ai fait une liste en cooptant les gens un à un, auparavant, pour être sûr qu'on était en phase, qu'on allait faire un bon PLU, qu'on allait faire une ZPPAU, qu'on allait respecter l'environnement. »

« Il (le premier adjoint) n'entend pas maintenant que je fasse comme je vois les choses au port, il faut que je voie les choses le plus possible comme il l'entend lui ! et ça ne l'empêche de venir me faire suer (le mot est faible) dans la partie urbanisme, »

Finalement : « L'association impose tout le temps, mais quand elle impose quelque chose qui va bien à l' élu, il est heureux de travailler de concert avec elle, ça donne plus de poids à sa démarche, mais quand l' élu est sûr de son fait ... ».

Conclusion le métier d' élu est bien difficile car : « mais quand l' élu est sûr de son fait.... Je suis sûr de mon coup, et bien si je fais ce qui me semble bien, je ne concerte pas ! je suis contre la tendance à la mode ! » et s'il concerte : « et bien je vais peut-être me retrouver poussé par les associations d'usagers à faire une capitainerie dont je ne voulais pas ! et après on me critiquera de l'avoir fait ! »

3.5. – 13 MAI 2004 À 11 HEURES, ENTRETIEN AVEC MONSIEUR LUC BONNIFAIS PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER.

La Communauté de communes a succédé comme organisme intercommunal au District de l'île de Noirmoutier. À côté de ses compétences obligatoires (aménagement et développement économique) elle dispose de compétences optionnelles importantes : défense contre la mer, élimination des déchets, voirie, sécurité, ... C'est à la Communauté de communes que sont prises les décisions les plus importantes pour l'avenir de l'île, c'est là que sont engagées les opérations

¹⁰ Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain

coûteuses qui dépassent de loin les possibilités des petites communes. C'est là que se tient le Pouvoir.

Récemment et de façon significative, à l'initiative de son nouveau président, elle s'est ajoutée une compétence "terrain d'accueil des gens du voyage". Cette compétence illustre une orientation politique.

Le Conseil communautaire comprend vingt-trois membres, les communes y sont représentées en fonction de leur nombre d'habitants, c'est ainsi que Noirmoutier-en-l'île y compte onze représentants, alors que les trois autres communes y sont représentées chacune par quatre conseillers. Cette répartition est mal acceptée par les petites communes qui se sentent violentées par la "ville".

Lors des élections de 2001 cette répartition a fait perdre au Sénateur Oudin la présidence de la Communauté de communes : Noirmoutier-en-l'île a voté contre lui et a été rejointe par l'Épine. Depuis le Conseil communautaire est le lieu de nombreuses escarmouches qui ont pour objet la modification de cette répartition des sièges.

Depuis mars 2001, le Président de la Commune est Luc Bonnifais, moniteur de voile quadragénaire, il dirige une école de voile et, au cours de sa vie professionnelle, il s'est trouvé dans un secteur où il a été confronté avec des associations dont l'existence « est porteuse de dysfonctionnements aussi, elle empêche la mise en place d'entreprises individuelles, de gens qui voudraient s'investir, ».

Il cite Laborie et fait preuve d'une connaissance historique des mouvements sociaux : « Et puis il y a eu les mouvements communistes qui ont mis en place tout le long de la côte leurs colonies, les Mutuelles de secours, le Sou du Marin. Traditionnellement ce n'était pas le rôle de l'État providence ».

Il décrit sa démarche préalable à une prise de décision, elle est militante et son discours est remarquable pour un élu noirmoutrin : « on m'a élu pour gérer la chose publique, je le fais en mon âme et conscience, le mieux possible, et puis si, dans six ans, les gens ne se retrouvent pas dans mon état d'esprit, et bien tant pis, ils mettent quelqu'un d'autre, et je me représente », « regarde quand j'ai lancé l'accueil des gens du voyage, je ne me suis pas soucié de savoir si les Noirmoutrins pensaient que c'était bien ou pas bien, », « dans ma vision romantique de la République, c'est quelque chose qu'on doit faire de recevoir des familles correctement, il y va de jeunes républicains, des enfants qui seront de futurs citoyens à part entière ».

Il est conseiller municipal de Noirmoutier-en-l'île. Depuis son élection à la tête de la Communauté de communes, il fait partie des "hommes à abattre" du Sénateur Oudin qui, dans ce but, a engagé de nombreuses actions en justice administrative, civile et pénale. La vie communautaire est dominée et empoisonnée par cette lutte pour le pouvoir, l'atmosphère des séances du conseil communautaire est quelquefois atterrante.

La position du Président de la Communauté de communes est plutôt favorable à notre association, par adhésion à notre projet associatif, mais aussi dans la mesure où elle est une des rares organisations qui ne soit pas prise dans le réseau politique dominant : « moi je dis que, sur cette

île, la création de « 12 sur 12 », de son histoire a un peu brisé cette vision monolithique qu'il y avait sur l'île, qui était quand même la parole unique ».

Dès les généralités, il tient à traiter du problème du militantisme « les gens sont de moins en moins militants et de plus en plus consommateurs » ; il souligne que, paradoxalement, « le poids de l'association est beaucoup plus fort maintenant » et donc « Les dirigeants des associations sont obligés d'être beaucoup plus pointus ». Il constate la judiciarisation de la société qui s'oppose à "avant" : « Avant, un notable, dans sa position de notable, n'était pas remis en cause et ce n'était pas comme maintenant, il y avait la loi du plus fort » « une fois que tu étais élu local, tu étais le nabab, c'était invraisemblable ! ». Avant de rendre hommage à l'association, il affirme : « Ce n'est pas forcément négatif l'affrontement ! ».

Il analyse le phénomène de la prise de décision politique et reconnaît l'utilité de l'association : « les associations, même si certains responsables politiques ne veulent pas leur en reconnaître la paternité, c'est souvent elles qui tirent la sonnette d'alarme », « la vie associative est fondamentale dans ce domaine, c'est elle qui dégage le sentiment des gens, qui permet à chacun de se construire et d'aller plus loin. »

Comment travaille un élu ? Il est sans illusion : « Il se débrouille pour que son argumentaire aille dans le sens dont il a envie », « parce qu'un élu peut toujours occulter les contre arguments qui sont développés par d'autres ». De toute façon : « Un élu ne fait que survoler ! »

La manipulation de la concertation est froidement analysée : « si tu ne veux pas qu'un projet aboutisse, il faut faire des grandes discussions », cependant « la vie associative c'est un vrai plus parce qu'elle apporte des éléments intellectuels dans la prise de décision ».

De même il relève l'intérêt du conflit (qu'il appelle dualité) dans la prise de décision politique : « on arrive à avoir plus de facilité à avancer parce qu'il y a une dualité, parce que, quand il n'y a pas dualité tout le monde s'autorise à réfléchir dans tous les sens et puis rien n'avance ».

L'instrumentalisation est considérée comme normale et réciproque : « C'est évident, tout le monde instrumentalise tout le monde et les associations instrumentalisent elles aussi les élus ».

Il revient sur le fonctionnement de la consultation et en note la faiblesse formelle : « mais un maire, normalement, ce n'est que l'exécutant ! », « un maire applique les décisions de son conseil, quand tu reçois une association, tu prends le pouls, quelque part tu deviens un filtre vis-à-vis de tes conseillers, » et « déjà dans le groupe des élus, c'est difficile, il faut réussir à se mettre tous d'accord et ce n'est pas une mince affaire ».

La consultation de l'association est périlleuse pour l'élu « parce que vous êtes dans un domaine de compétence qui vous passionne, vous allez chercher au maximum, et souvent vous avez des visions très pointues dans certains domaines », « souvent il y a des raisonnements que j'aurais aimé avoir et c'est les associations qui les ont », les commissions mixtes sont-elles une solution ? « le problème c'est que quand tu fais ça ! ça va contre l'amour-propre des élus et souvent ça amène plus de difficultés que de solutions. »

À propos du conciliateur : « Non ! non ! Je ne pense pas que ça fonctionnerait. » « Je reste vraiment persuadé que le conciliateur ne permettra pas que les choses se fassent », « il y a un

moment où c'est une histoire d'amour-propre, les responsables publics disent : c'est moi le responsable et si on n'est pas content, on va devant le juge et actuellement cette attitude est de plus en plus fréquente ».

Il termine sur une appréciation pessimiste de notre démocratie : « Tu vas voir ton député, ton sénateur, il s'en fout, ils sont plus occupés à aller chercher des subventions qu'à réfléchir aux lois qui nous régissent parce que c'est comme ça qu'ils sont élus ! »

4. UNE CERTAINE HOMOGENÉITÉ :

Au cours de deux entretiens (Barbâtre, La Guérinière), les maires ont mis en évidence l'importance du consensus, du bon sens, des valeurs traditionnelles et quelquefois religieuses. L'association doit être au service de la municipalité. Le discours est souvent celui d'un notable qui lui, ne fait pas de politique.

Les trois autres entretiens étaient plus tendus, c'est un discours de combat qui est tenu. Les difficultés de majorité municipale ou intercommunale sont sous-jacentes. L'association peut être une arme.

Les deux premiers sont ceux de maires sous l'ombrelle protectrice du Sénateur, les trois autres sont soumis sans répit aux assauts destructifs de ce parlementaire.

L'entretien avec le président de la Communauté de communes se distingue par l'affichage d'une conscience politique rare dans le contexte. Le maire de l'Épine annonce un projet politique Le maire de Noirmoutier a des actions communales qui relèvent d'une orientation politique.

Les points communs sont cependant nombreux :

- Les associations à but social ou caritatif ne sont pas discutées.
- L'inscription au budget communal est la preuve la plus concrète qu'une association existe.
- On soupçonne souvent les associations de maladroites de gestion.
- Les motivations des administrateurs ne sont pas toujours nobles, l'association est trop souvent de type NIMBY.
- Les associations peuvent soutenir une action politique.
- Un maire a beaucoup de travail, souvent il considère la concertation comme un luxe et quand il a mauvaise conscience sur ce sujet, il dispose d'exemples négatifs éloquentes.
- Le maire détermine des bonnes et des mauvaises associations.
- Le maire ne représente pas son Conseil municipal.
- L'opinion d'un conseil Municipal est volatile.
- Un maire doit avoir le cuir épais.
- La compétence d'une association est mal acceptée par les élus, elle peut être un obstacle à la concertation.
- La médiation est mollement acceptée ou nettement refusée : le pouvoir qui serait ainsi accordé à un médiateur diminuerait celui de l'élu et augmenterait celui de l'association.

CHAPITRE 5.

L'ENQUÊTE

Après avoir recueilli lors des entretiens précédents, le sentiment des élus noirmoutrins qui sont, dans l'exercice de leur fonction, les interlocuteurs de l'association en matière d'environnement, il a paru nécessaire de connaître la position des adhérents vis-à-vis des actions de conciliation ou des situations de conflit qui réunissent ou opposent leur association et les élus.

520 questionnaires ont été diffusés auprès de tous les membres de l'association « Vivre l'île 12 sur 12 », adhérents isolés ou couples.

1. LES BUTS DE L'ENQUÊTE

Le questionnaire aurait été envoyé aux adhérents même s'il n'avait été utilisé dans le cadre de ce mémoire, sa date d'envoi a simplement été avancée et il a été partiellement modifié.

L'association prenant des positions très catégoriques sur certains problèmes locaux, critiquant quelquefois sans nuance les actions des élus, poursuivant en justice des collectivités locales ou des organismes consulaires, le Conseil d'administration éprouvait le besoin de savoir, plus précisément que par l'intermédiaire d'une assemblée générale, s'il continuait à être en phase avec les membres de l'association.

Par ailleurs, il y a sept ans, nous avons fait une enquête afin de mieux connaître la composition de l'association. Depuis, la population s'était renouvelée, il y avait eu des changements importants au Conseil d'administration et il n'était pas inutile d'actualiser l'image de l'association.

Ce questionnaire auto administré avait donc d'abord un but associatif : la connaissance de la population de l'association et indirectement le rappel de certaines règles de la vie associative.

Légalement adapté, il a permis, dans le cadre de cette étude, de préciser la position des adhérents vis à vis des situations de conflits publics découlant du statut de contre pouvoir qui s'est imposé à l'association. Quelques questions croisées mesuraient en outre le poids de leur détermination.

2. DES PARTICIPANTS MOTIVÉS

Le questionnaire se présente sur une feuille de format A3 pliée en deux et il comprend 4 pages. La première page explique les motivations de l'enquête ; les trois autres pages comprennent : 25 questions fermées, alternatives ou à choix multiple.

La plupart des questions prévoyait une réponse autre que celles proposées et 4 questions ouvertes nécessitaient une bonne connaissance des actions de l'association.

Comprendre le questionnaire et y répondre demandait de toute façon une bonne connaissance de l'association et des actions et, pour ceux qui voulaient répondre consciencieusement, il était même nécessaire de consulter la collection des bulletins d'information.

Il fallait ensuite mettre sous enveloppe, peser éventuellement, timbrer, poster...La participation à cette enquête demandait donc une motivation certaine.

Environ deux cents foyers ont fait cet effort : 174 questionnaires ont été analysés, il en est parvenu depuis une vingtaine dont les réponses se distinguaient peu des questionnaires analysés. Il continue à en arriver deux mois après l'envoi.

On peut donc estimer à 40% le taux de retour de ce questionnaire.

3. LE QUESTIONNAIRE : (on retrouve en annexe le formulaire envoyé.)

Trois types de questions étaient posées : les questions 1, 2 et 3 avaient pour but de préciser le profil des membres de l'association (âge, situation professionnelle, lieux de résidence) ; les questions 5 mesuraient le degré de participation à la vie associative ; les questions 4 se rapportaient directement au sujet de ce mémoire, elles devaient mesurer l'identification à l'association et l'adhésion aux objectifs et aux actions de l'association.

Les résultats sont donnés en pourcentage selon la formule : $100 \times \text{nombre de réponses positives} / \text{nombre de questionnaires reçus}$.

Les réponses aux premières questions ont été utilisées au chapitre 3 pour décrire la composition de l'association.

3.2. L'IMAGE DE L'ASSOCIATION :

4.1. Comment avez-vous connu "Vivre l'île 12 sur 12" ?

- * par des amis 49%
- * par des voisins 9%
- * par la presse 10%
- * par le "forum des associations" 1%
- * par le bulletin d'information 20%
- * autre 15%

La première source de recrutement est donc le "bouche à oreille" : 49% par des amis, 9% par des voisins. Le bulletin d'information affiche lui 20%. Ces réponses se complètent car le bulletin d'information n'est pas diffusé dans le public, il ne peut donc être obtenu que par l'intermédiaire d'un adhérent.

À la question ouverte (4.2.) : *“citez deux raisons qui ont motivé votre adhésion”* on retrouve des événements qui ont concerné l’environnement immédiat de l’adhérent (par exemple dévasage du port de l’Herbaudière pour les utilisateurs de la plage voisine où devaient être déversées les boues toxiques) ou des réponses qui sont suggérées dans les questions suivantes et tout particulièrement la réponse : « parce que vous allez jusqu’au bout de vos actions ».

4.3. Pour vous, que signifie “Vivre l’île 12 sur 12” ?

“que l’association rassemble principalement” :

- * les personnes qui se soucient en permanence de l’avenir de l’île 70%
- * les personnes qui résident en permanence sur l’île 7%
- * les personnes qui se soucient de la qualité de vie sur l’île 55%

Cette question avait pour but de rappeler la signification du nom de l’association qui, quelques fois, prête à confusion : des résidents secondaires pensent que l’adhésion à l’association est réservée aux résidents permanents (qui vivent 12 mois sur 12 dans l’île). En effet on en dénombre encore 7% : un effort de communication est à faire.

4.4. Préférez-vous que l’association soit :

- * discrète 1%
- * connue de votre voisinage et de votre entourage 16%
- * à l’origine de débats publics 33%
- * avec une image forte pour être reconnue 55%

Question très importante : l’image publique de l’association, seul 1% souhaiterait qu’elle soit discrète, 55% demandent qu’elle ait une image forte et 33% qu’elle soit à l’origine de débats publics. Les membres de l’association annoncent qu’ils rejettent ainsi toute frilosité, ils apprécient d’appartenir à une association reconnue qui parle haut et fort dans le débat public.

4.5. Avez-vous l’occasion, lors de conversations :

- * de revendiquer votre appartenance à l’association 54%
- * de défendre l’action de l’association 50%
- * de prêter votre bulletin d’information 46%

C’est l’affichage de l’appartenance. Nous avons connaissance d’adhérents qui préfèrent, par crainte de l’opinion ou de représailles, que leur appartenance à l’association ne soit pas divulguée. Nous les comprenons car, nous avons eu, à une certaine époque, un cas de discrimination à l’embauche dans une structure intercommunale.

Nous avons donc voulu vérifier qu’elle était l’attitude des adhérents. Le résultat tourne aux environs de 50%. C’est un résultat brut, une analyse plus fine met en évidence qu’il est plus facile d’afficher cette adhésion quand on n’est pas résident permanent et qu’on est retraité.

4.6. Êtes-vous satisfaits du bulletin d'information de l'association ?

*	tout à fait satisfait 60%	*	plutôt oui 36%
*	pas satisfait 0,05%	*	plutôt non 0%

L'indice de satisfaction en ce qui concerne le bulletin d'information est élevé : 60% tout à fait satisfait, 36% plutôt satisfait. Il est à rapprocher d'une réponse à la question 4.3. : 20% ont connu l'association grâce au bulletin d'information. On peut en déduire que l'apport d'information est une source de recrutement important, les adhérents veulent être informés sur l'environnement de l'île et ensuite se forger une opinion.

La réponse à la question 5.3. sera d'ailleurs révélatrice 31% se reconnaissent comme abonnés au bulletin d'information plutôt qu'adhérent à l'association.

4.7. Pouvez-vous citer votre article préféré dans les derniers numéros :

Tout naturellement les articles les plus récents sont les plus cités, on trouve ainsi nettement en tête les articles parlant du Gois, du port de l'Herbaudière et de la défense des dunes. Ce sont aussi des articles qui se réfèrent à des actions qui ont été très médiatisées localement.

Les "Nouvelles brèves" qui présentent une succession d'articles courts et qui égratignent assez souvent les élus, sont lues avec gourmandise.

4.8. Quel type d'article souhaiteriez-vous trouver dans le bulletin, qui ne s'y trouve pas actuellement ?

Il y a une demande particulière pour des articles sur "l'histoire et les coutumes" bien que ce type d'article ne corresponde pas exactement à l'objet de l'association.

Autrement les sujets sont variés et relèvent tous de l'environnement sur l'île.

4.9. Le bulletin d'information doit-il traiter de la gestion des collectivités locales (communes, communauté de communes) ?

*	oui	65%
*	non	22%

remarques éventuelles :

Nous attendons avec une certaine impatience ce résultat car c'est dans ce domaine que l'association est la plus souvent contestée par les élus. La réponse est complémentaire de la question 4.4.

Parmi les remarques, les "non" sont souvent nuancés de l'appréciation "sauf quand l'environnement est en jeu".

Deux remarques s'étonnent "d'une guéguerre avec le Sénateur Oudin".

4.10. Pour vous, adhérer à l'association "Vivre l'île 12 sur 12", c'est : (trois choix au maximum)

- * soutenir financièrement l'association 41%
- * être au courant des dossiers importants pour l'île 61%
- * avoir un lien avec l'île où vous ne venez qu'occasionnellement 13%
- * défendre vos droits et vos intérêts de résident principal 6%
- * défendre vos droits et intérêts de résidents secondaires 17%
- * adhérer à une démarche collective pour être plus fort 30%
- * être un contre-pouvoir efficace 38%
- * participer aux décisions d'intérêt général 17%
- * défendre l'environnement de l'île 77%
- * autres raisons 0,05%

Les réponses à cette question sont, elles aussi, significatives. On peut considérer comme logiques les 77% à la réponse "défendre l'environnement de l'île". On peut considérer comme significatif et renforçant les résultats des questions 4.4. et 4.9 les réponses : "être au courant des dossiers importants pour l'île" 61%, adhérer à une démarche collective 30%, être un contre-pouvoir efficace 38%, participer aux décisions d'ordre général 17%.

"Soutenir financièrement l'association" est une réponse gratifiante pour les administrateurs mais qui marque aussi l'approbation de la politique de l'association.

Les questions 4,11, 4.12. et 4.13 ne sont significatives que pour affiner les orientations de l'association par contre :

4.14. Quand la communication avec les élus échoue, l'association doit :

- * ne rien faire 0,1%
- * communiquer dans les médias 66%
- * en dernier ressort, recourir en justice 64%

LA CONCLUSION DU CA

Les réponses à ce questionnaire ont été données et commentées en réunion du Conseil d'administration.

Les administrateurs en ont conclu que leurs actions et leur méthodes correspondaient aux souhaits des adhérents, ils se sentent confortés pour continuer sur la même voie.

Les adhérents de "Vivre l'île 12 sur 12" estiment que l'échec de la concertation et de la communication ne doit pas mettre fin à l'action. L'épreuve de force devant les tribunaux est souhaitable au *statu quo*.

Dans une proportion importante ils ne reculent pas devant le conflit public, ils revendiquent leur appartenance à l'association. On peut en conclure également que l'identité de l'association s'est forgée dans ces conflits.

Amalgamer des associations différentes est un argument dialectique souvent utilisé.

Un maire n'est pas l'égal d'un conseiller municipal, le maire se retranche derrière son conseil

« Le moyen décisif en politique est la violence »¹¹

La crise de la citoyenneté n'est pas une fatalité à condition de mobiliser en investissant cœur et raison dans une véritable démocratie participative.

« Les consultations deviennent des équivalents aux sondages d'opinion. On recueille quelque chose – une opinion – qui est censée exister avant. On ne pense pas que les individus consultés soient transformés par la procédure de consultation. Et les responsables se retirent ensuite pour prendre des décisions, à l'abri de l'expression des intérêts particuliers. »¹²

Devant une société bien structurée, quand l'exécutif ne laisse aucune ouverture, quand il a lui-même intérêt au conflit, le conflit est la seule solution envisageable pour exister. Face à un marché politique, face à des élus qui se sentent d'essence supérieure on ne peut participer à la décision qu'à travers le conflit

Le conflit fait d'ailleurs partie de la vie démocratique, les tribunaux administratifs et civils en sont la conséquence

Bien que les acteurs économiques soient prévenus en ce qui concerne la politique de l'association celle-ci est persuadée de défendre des intérêts économiques à long terme.

Le membre de l'association n'est pas un électeur médian : deux fois sur trois il n'a pas sa résidence principale dans l'île, plus de 20% d'entre eux sont cadres, en majorité ils sont avides d'information sur les affaires de la cité, à 77% ils se préoccupent d'environnement, 38% souhaitent être un contre pouvoir et enfin 64% acceptent l'idée du conflit avec les élus et le recours devant la justice. Pour les élus il est encore quantité négligeable, pourquoi le prendre en considération ? On peut le combattre, l'utiliser ponctuellement, en faire un bouc émissaire, au moment du passage aux urnes il ne va pas beaucoup peser. Il n'y a pas d'échange de type marchand (avantages politiques contre vote). Les générations futures ne sont pas prises en compte, seule la génération contemporaine compte car elle vote, il n'est pas nécessaire de constituer pour les transmettre des capitaux intellectuels ou environnementaux.

¹¹ Max Weber, *Le savant et le politique*, Collections 10/18, Paris, 1963, page 207.

¹² François de Singly, *Les uns avec les autres*, Armand Colin, Paris 2003, page 178.

CHAPITRE 6.

PEUT-ON ÉVITER LE CONFLIT ?

Le moment est peut être venu de faire le bilan de ce travail de recherche et d'en tirer, si possible quelques enseignements.

L'auteur avait débuté ce travail en s'imaginant que, avec la médiation, il avait découvert le remède miracle qui allait permettre de rendre l'association moins belliqueuse, de travailler de façon constructive avec les élus, d'économiser l'argent du contribuable et ,dans une société harmonieuse et pacifiée, il allait pouvoir profiter en paix de sa retraite.

Quand il a proposé pendant le DUAVA son projet de mémoire, l'auteur posait la problématique suivante :

« des blocages, des incompréhensions réciproques, des langages différents, souvent une culture différente rendent difficile la communication entre les associations et les élus ou les représentants de l'État. Cette situation provoque un gâchis d'énergies : l'activité, le dynamisme, les connaissances, l'esprit civique de certains citoyens sont rejetés par des élus qui combattent ce qui est ressenti comme une intrusion dans leur domaine...

Il est possible d'éviter l'alternative rejet récupération en optimisant la communication.

- En refusant soigneusement toute connotation politique (partis), sans pour cela transiger sur l'éthique de l'association.
- En étant les plus compétents possible dans son domaine, si possible en étant reconnu comme expert.
- En communiquant le plus possible sur ses objectifs et ses activités.
- En systématisant la concertation avant la décision qui, elle, relève des élus.
- En cas de blocage, en recherchant les médiations avant d'en arriver, si nécessaire à la confrontation.

... ».

Les entretiens avec les élus, confortés par l'enquête auprès des adhérents de l'association , avait déjà contribué à une évolution de ce projet. Une crise dans une association départementale de protection de l'environnement achevé cette évolution.

6. 2. LE CONFLIT NIÉ :

Cette association départementale réunit des associations locales, elle s'est affirmée en s'opposant aux pouvoirs publics dans plusieurs dossiers vendéens (Plan d'occupation des sols de l'île

d'Yeu, Marais Poitevin, ...), elle siège dans des Commissions départementales. Elle gère aussi des parcs naturels et, depuis peu, propose des expertises à des entrepreneurs privés ou publics ; pour ces deux dernières fonctions elle emploie une dizaine de salariés. Cette association a réussi à un être un interlocuteur régulier des représentants de l'État et des politiques locaux et de ce fait elle détient un pouvoir.

Sa légitimité auprès de ses clients a pour origine sa compétence, son fonctionnement professionnalisé et la rigueur de sa gestion. En concurrence avec d'autres prestataires privés des mêmes services elle se propose d'accroître ses ressources professionnelles pour maintenir, voire augmenter son pouvoir. Cette situation est visiblement appréciée des technocrates locaux (État et collectivités) qui ont un interlocuteur accessible à des raisonnements "marchands" et qui disposent ainsi de moyens pour "préparer le terrain " de ce qu'ils appellent la concertation.

On est arrivé à une pacification des rapports qui oblige à accorder toujours plus d'importance à la gestion, le pouvoir n'a pas changé de mains mais il s'exerce maintenant dans un cadre courtois. « Les évolutions qui conduisent à un renforcement des tendances à la gestion économique, à la professionnalisation des bénévoles comme à l'augmentation des emplois de service dans les associations, renforcent les tensions entre logique économique de viabilité, logique sociale de professionnalisation et logiques de réciprocité, de solidarité et de socialisation.¹³

Les associations locales, membres et même administratrices, qui recherchaient une structure basée sur la réciprocité et la solidarité ne retrouvent plus le projet associatif initial et les décisions prises dans des lieux dits "partenariaux " répondent maintenant à des préoccupations économiques ou tactiques.

Tous les ingrédients d'une crise associative sont réunis.

Nous nous trouvons dans une situation où l'association peut se poser quelques questions :

- Vis-à-vis de son projet : peut-elle mobiliser des associations locales, montées autour de projet locaux ? ou doit-elle s'imposer à force de compétence et de professionnalisme comme interlocuteur des élus et des pouvoirs publics dans un contexte concurrentiel ? Ces deux projets sont-ils compatibles ? Dans quelle mesure ?
- Vis-à-vis de ses statuts ? La précision ou la remise en cause du projet-elle doit modifier les statuts ?
- Vis-à-vis de sa composition : pour accroître ses moyens, donc sa compétence, donc son professionnalisme, pourrait-elle accueillir par exemple dans son Conseil d'administration des représentants de collectivités locales ?

Les questions sont posées, elles devront trouver des réponses.

¹³ Jean-Louis Laville, Alain Caillé, Philippe Chaniel, Eric Dacheux, Bernard Eme, Serge Latouche, « Association, démocratie et société civile » page 55, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 2001.

6. 3. LES ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE :

6. 3. 1. L'OBSERVATEUR : il est évident que dans cette recherche il n'a pas été un instrument de mesure sans histoire, sans préjugé, sans conviction.

- Il est en formation, une formation qui l'a plus sensibilisé au militantisme associatif qu'aux techniques d'investigation sociologique.
- Il n'a découvert que depuis quelques années la vie associative, à un moment où il était intellectuellement et matériellement disponible, il y a trouvé des objectifs personnels et citoyens. Il y a aussi trouvé les satisfactions d'une grande liberté, d'engagements partagés et
- Il est passionnément engagé dans les conflits dans lesquels son association est impliquée.

Cependant :

- Il trouve que ces conflits sont psychologiquement lourds à gérer, il ne les recherche pas.
- La société noirmoutrine dans laquelle il vit ces conflits n'est pas encore la sienne, il la voit fonctionner avec curiosité et un peu avec un regard d'ethnologue,
- Il en est de même dans le cadre associatif (pendant la formation DUAVA aussi) le fait d'être le "plus jeune" permet sans doute de ne pas être aveuglé par les expériences.

6. 3. 2. LE CADRE :

À l'évidence nous sommes dans une île :

- Géographiquement le Gois et le pont sont des liens mais ils marquent aussi des frontières.
- L'identité de la population autochtone est une réalité forte. Le solde migratoire est positif mais il a pour origine surtout des retraités, cette identité n'est pas prête de se diluer.
- Économiquement le tourisme est et restera vraisemblablement le moteur de la richesse locale.

Politiquement un dictateur ¹⁴ local a intérêt à perpétuer cette insularité. Il dispose de différents leviers :

- Il exacerbe les antagonismes et des jalousies entre les communes.
- Il utilise son statut parlementaire pour distribuer prébendes ou sanctions.
- Il flatte "l'électeur médian". Le profit de l'adhérent de "Vivre l'île 12 sur 12" est assez éloigné de celui de cet électeur médian.

6. 3. 3. LES ÉLUS :

Les élus sont des "entrepreneurs économiques", ils veulent produire leur réélection et des avantages, leurs actions correspondent plus ou moins à une vision orientée de l'intérêt général ; le développement de cette dernière caractéristique distingue dans l'île les élus patrons des élus "hommes de paille".

¹⁴ Au sens de Arrow

On dit que le politique devrait théoriquement trancher entre des principes généraux et généreux (respect de la nature ou des générations futures) et des réalités matérielles, budgétaires, humaines ; arbitrer des conflits entre des logiques diverses (consommateurs, écologistes, politiques) et tenir compte du poids du système qui met en œuvre ces politiques.

Dans les petites communes qui forment le territoire de notre recherche, il faut prendre en compte d'autres facteurs.

L'exercice de la citoyenneté locale n'est pas encouragée, c'est même quelquefois une incongruité. Si la loi (venue de la capitale ou de Bruxelles) prévoit cette consultation du citoyen c'est dans le cadre de procédures et de règles dont on ne fait pas la promotion. Il n'y a pas de conflit de légitimité : la légitimité de l' élu garante de l'intérêt général de tous les citoyens (électeurs médians) est sans commune mesure face à des intérêts particuliers

Les élus sont dans le contexte d'une société ilienne phalocrate (les femmes élues sont cantonnées dans le social et le culturel) ou l'image est très importante : ils doivent faire preuve d'autorité bruyante, paraître compétent, cultiver un bon sens ostensible et, si possible, affirmer leur identité en usant du patois.

« À l'Épine, nous devons mettre tout en œuvre, avec toutes nos forces, pour créer suffisamment d'emplois afin que notre mémoire insulaire, patrimoine irremplaçable, soit protégée et sauvegardée par les fils et les filles de ceux qui ont construit les marais salants.... » dit un maire¹⁵.

Dans cette société le conflit présente des avantages certains : il souligne et affirme ostensiblement le statut et le rôle du chef ; quand on est mal organisé, toujours débordé, il y a économie de discussion ; . en situation de conflit en brisant les ponts on peut faire économie de compétence, de conviction et enfin la pédagogie n'est plus nécessaire. Dernier avantage ces conflits avec l'extérieur permettent de renforcer quelquefois opportunément la cohésion interne du Conseil municipal.

Par rapport à ces avantages le coût de transaction du conflit n'est pas très élevé : l' élu n'est pas personnellement responsable, assez souvent, compte tenu de la longueur des procédures, il n'est plus là quand la justice se prononce. Financièrement les frais de justice relativement faibles sont répartis et peuvent toujours être attribués à la mauvaise foi de l'association.

Dans ces conditions un médiateur aurait du mal à prouver à ces élus qu'une réconciliation serait avantageuse, et leurs doutes devant une telle institution s'explique.

De plus donner la parole à l'association devant le conseil municipal c'est lui donner une légitimité qu'on lui marchand

L'association est née à partir d'un conflit, le conflit extérieur soutient la cohésion du groupe, même s'il n'y a pas conflit la menace peut suffire pour qu'on se serre les coudes

¹⁵ Discours du Maire de l'Épine au Sous-préfet des Sables-d'Olonne 1993